
Adresse de la société populaire de Briez, lors de la séance du 20 fructidor an II (6 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Briez, lors de la séance du 20 fructidor an II (6 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 286;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15527_t1_0286_0000_2

Fichier pdf généré le 14/01/2020

Séance du 20 fructidor an II (samedi 6 septembre 1794)

Présidence de BERNARD (de Saintes)

1

La séance est ouverte à 11 heures et demie par la lecture des lettres, adresses et pétitions, dont l'extrait suit :

Les sociétés populaires montagnardes de Briez^a, d'Oust^b, de Bonnieux^c, département de Vaucluse; de Condrieu^d, département de Rhône-et-Loire [sic], félicitent la Convention de l'énergie avec laquelle elle a envoyé le tyran Robespierre et ses complices à l'échafaud. Elles l'invitent à demeurer à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

a

[*La société populaire de Briez à la Convention nationale, le 20 thermidor an II*] (2)

Citoyens représentants,

En vain les monstres vomis par Pitt et Cobourg formèrent des rassemblements immenses sur mer et sur terre, pour conjurer contre la liberté française ! En vain des nouveaux Cromwell voudront usurper les droits sacrés du peuple ! Votre sagesse et votre courage sauront dans tous les temps anéantir les factions et détruire leurs auteurs. Encore une fois, vous venez de sauver la liberté ! Encore une fois vous avez bien mérité de la Patrie. Recevez citoyens Représentants, les accens de notre sincère reconnaissance et nos félicitations d'avoir fait tomber la tête du tyran Robespierre. Le perfide ! Il cachait tous les crimes en tant de vertu. Le téméraire ! qu'il connaitoit peu le français ; il n'eut régné, il n'eut commandé qu'à des cadavres froids et inanimés, ou à des monstres comme lui. Oui, citoyens Représentants, si vous aviez succombé, nous vous aurions vengés ou nous serions morts sur vos pas.

Conservés ce caractère imposant, qui fait trembler les despotes et donne l'énergie au Républicain le plus foible ; poursuivés et frappés sans relâche, les ambitieux et les conspirateurs de tout genre ; restés à votre poste jusqu'à leur

entière destruction et l'affermissement de la République.

Salut et fraternité.

DESODIN (*président*), BOURDIER, DOMANGE (*secrétaires*).

b

[*La société montagnarde d'Oust à la Convention nationale, le 7 fructidor an II*] (3)

Représentans du peuple français,

Il étoit donc encore dans votre sein des factieux, des traitres, de nouveaux Catilina ! Ils vouloient ensevelir la Liberté et cimenter de notre sang un nouveau despotisme. Les monstres ! qu'ils nous connoissaient peu ! Ne savaient-ils pas que nous ne voulons plus de tiran d'aucun genre ! Vous avez frappé du glaive national ces hommes infâmes. Nous avons applaudi à votre fermeté et avons renouvelé le serment de vivre libres ou de mourir, d'immoler tous les traitres et de ne jamais nous séparer de vous. Représentans, s'il en existoit encore de cette faction impure, ou si d'autres osoient les imiter, poursuivez-les partout. Ce sont autant de sacrifices dûs à la Liberté. Guerre à mort à tous les ennemis de la patrie. Et vous, Représentans, continuez à bien mériter d'elle.

AURIEZ (*président*), ARAGON, COUMES, BORDIER (*secrétaires*).

c

[*La société populaire, républicaine et démocratique de Bonnieux à la Convention nationale, 30 thermidor an II*] (4)

Citoyens Représentants,

Quoy, tandis que les armées de la République accumulaient victoires sur victoires, qu'elles faisaient mordre la poussière aux esclaves armés des despotes coalisés, tandis qu'elles les forçaient jusque dans leurs repaires les plus reculés ; une nouvelle conspiration se formait

(1) P.-V., XLV, 96.

(2) C 320, pl. 1 316, p. 12, *Bull.*, 20 fruct.

(3) C 320, pl. 1 316, p. 4.

(4) C 320, pl. 1 316, p. 1.